

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2017 A DIJON

I - QUORUM

96 clubs présents sur 123 clubs soit 484 voix sur 550 voix.

Le quorum étant atteint, Marie-Albert DUFFAIT Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Handball déclare ouverte, l'Assemblée Générale à 14H00.

II – P.V Assemblée Générale électorale du 11 février 2017

Nombre de votants	96 clubs
Nombre de voix	484 voix
Exprimées	439 voix – Pour = 394 voix – Contre = 45
Abstention	45 voix

Le P.V est adopté à la majorité des voix

III – Postes vacants à pourvoir

Suite aux démissions de deux membres au Conseil d'Administration : Eléna GROPOSILA et Daniel JACQUIER et afin d'avoir une liste complète il est proposé de coopter :

Ludivine JACQUINOT et Caroline STEIMETZ

Nombre de votants	96 clubs
Nombre de voix	484 voix
Exprimées	435 voix – Pour = 415 voix – Contre = 20
Abstention	49 voix

Ces deux membres sont cooptés à la majorité des voix

*Suite à l'arrivée du représentant du club de l'ASHBC CHALON SUR SAONE le quorum est modifié :
97 clubs présents sur 123 clubs soit 490 voix sur 550 voix.*

IV – Projet sportif et Règlements sportifs

Francis PETITJEAN, Président de la COC et Pierre VALLET présentent le projet sportif que les COC Bourgogne et Franche-Comté ont élaboré lors de leurs différentes réunions au cours de la saison.

Nombre de votants	97 clubs
Nombre de voix	484 voix
Exprimées	432 voix – Pour = 406 voix – Contre = 26
Abstention	58 voix

Le projet sportif est adopté à la majorité des voix

Nombre de votants	97 clubs
Nombre de voix	490 voix
Exprimées	379 voix – Pour = 334 voix – Contre = 45
Abstention	111 voix

Les règlements sportifs sont adoptés à la majorité des voix

V – Projet arbitrage

Frédéric PARENT, Président de la CTA et Patrice JADEL présentent le projet arbitrage suite à la réunion de la CCA, cette réforme est prévue pour mai 2021. Afin que ce projet aboutisse cela va demander une implication de l'ensemble des acteurs du handball.

Ce projet étant un projet fédéral il n'est pas soumis au vote de l'assemblée générale.

V – Règlements CMCD :

Technique :

Pas d'imposition concernant le domaine technique pour la saison 2017/2018, cette saison sera mise à profit pour élaborer un règlement en tenant compte des antécédents des deux ligues.

Sportive et arbitrage : voir règlements joints

Nombre de votants	97 clubs
Nombre de voix	490 voix
Exprimées	366 voix – Pour = 323 voix – Contre = 43
Abstention	124 voix

Les règlements CMCD Sportive et Arbitrage sont adoptés à la majorité des voix

VI – Projet ETR :

Pierre BLAISE présente le projet ETR, voir document joint

Ce projet est non soumis au vote de l'Assemblée Générale

VII – Projet Financier :

Marie-Claude COUPEL présente le projet financier composé du Budget et du guide financier qui ont été travaillés lors de différentes réunion de la commission des finances en essayant d'harmoniser les méthodes, les fonctionnements et les tarifs des deux ligues.

Nombre de votants	97 clubs
Nombre de voix	490 voix
Exprimées	444 voix – Pour = 190 voix – Contre = 254
Abstention	46 voix

Le projet financier est refusé à la majorité des voix

Une réunion de la commission des finances se tiendra rapidement afin de proposer un nouveau projet au Conseil d'Administration et de convoquer une assemblée générale extraordinaire dans les meilleurs délais.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 17 h 30.

Marie-Albert DUFFAIT
Président

